

Renouvellement du conseil de l'IUT d'Angoulême

Collège : Professeurs et Assimilés

Scrutin du 26 mai 2016

Proclamation des résultats

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, D. 713-1 et D. 719-1 à D. 719-40

Vu les Statuts de l'Université de Poitiers

Vu les Statuts de l'IUT d'Angoulême

Vu les procès-verbaux établis par le président du bureau de vote en date du 26 mai 2016

Article 1er : Examen des résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	3
Nombre de votants	3
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	3
Quotient électoral Nb de votants/nombre de sièges	1,33

Une liste déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers
Collège des Professeurs	3	3

Article 2 : proposition d'attribution des sièges :

Aurélien FATU
Mohamed HAJJAM
Jean-Marie PAILLOT

Article 3 : Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats mentionnés à l'article 2.

Article 4 : Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IUT d'Angoulême et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers le 27 mai 2016

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN